

Le 5 septembre 2007, gendarme officier, de police judiciaire, vous exercez vos fonctions à la brigade gendarmerie autonome de VERNOUILLET⁽¹⁾

À 9 h 30, Mme Gisèle ZINS, receveuse de la poste à VERNOUILLET, informe le chargé d'accueil de votre unité qu'un vol à main armée vient d'être commis dans son établissement par deux jeunes gens. Elle n'a subi aucune violence et fournit le signalement des malfaiteurs.

Ce militaire reçoit aussitôt après un appel de M. Jean SCHWARZ, commerçant à VERNOUILLET qui déclare avoir été témoin d'une agression perpétrée, quelques minutes auparavant, au bureau de poste du bourg. Il précise que les deux malfaiteurs se sont enfuis en direction de ERNONCOURT par le CD 7, à bord d'une Peugeot 205 bleue, immatriculée 7654 QZ 57.

Vous rendez compte des faits à votre commandant d'unité. Il vous désigne comme directeur d'enquête. Vous informez le procureur de la République à LIMOURS, lequel confirme votre saisine. Vous vous transportez sur les lieux avec deux militaires du P.S.I.G.

Le commandant de groupement met en place le plan Epe Nier G.G.O. Le commandant de compagnie demande le concours de l'hélicoptère de la section aérienne et vous accorde le renfort de deux militaires de la brigade de recherches de CLUNY. Vous recevez le concours des T.I.C de la B.D.R.I.J. de LIMOURS.

À votre arrivée au bureau de poste, vous assurez le gel des lieux et désignez les personnels formant les équipes chargées de la recherche du renseignement, des constatations et des auditions, en précisant que vous interrogerez Mme Gisèle ZINS, dans les locaux de la mairie.

À 11 h 30, M. Gilles SCHMUTZ, retraité de l'Arme, demeurant à VILLEVEQUE, vous informe qu'il a vu deux hommes portant des sacs à dos pousser une voiture bleue dans le canal de la Mose et s'enfuir à pied vers le col de "La Porte".

À 11 h 45, une nouvelle information vous parvient, il s'agit du vol d'une automobile de marque OPEL, type Vectra, grise, immatriculée 9876 WZ 88, au préjudice de Mme Brigitte BRECHT. Elle avait laissé sa voiture stationnée avec les clés sur le tableau de bord, dans la cour de son domicile, place de l'Eglise à VILLEVEQUE.

Les recherches s'orientent vers le Massif de VILLEVEQUE. L'équipage de l'hélicoptère repère le véhicule volé. Il circule sur le CD. 7 en direction de ERNONCOURT où se trouve un poste de contrôle et d'interception.

À 12 h 02, le véhicule recherché est intercepté. Ses occupants, MM. Gilles ZEITUNG et Georges PFEIFFER, sont interpellés.

Les plongeurs de la Gendarmerie et un militaire de la brigade de recherches de CLUNY sont envoyés au bord du canal de la Mose à VILLEVEQUE, pour rechercher la Peugeot 205, l'extraire du canal et procéder à toutes les constatations utiles.

(1) voir schéma de circonscription.

Au cours de son audition :

- Mme Gisèle ZINS déclare les faits suivants:

- receveuse du bureau de poste à VERNOUILLET élie a commencé son service à 9 h 00,
- vers 9 h 20, derrière son guichet, elle a vu entrer dans l'établissement deux jeunes hommes, âgés d'une vingtaine d'années, visage découvert,
- immédiatement, celui qui mesure environ 1,80 m, cheveux blonds milongs, yeux bleus, vêtu d'un jean noir et d'un blouson beige, a sorti de son dos un istolet et l'a menacée en lui disant: «Ne bouge pas! Ne crie pas! C'est un hold-up! Donne le fric, tout e nci»,
- dans le même temps, le second individu mesurant 1,75 m environ, cheveux châains courts, yeux marrons, vêtu d'un pantalon et d'un blouson en toile de jean a sauté par-dessus le guichet. Arrivé près d'elle, il a sorti de son blouson un grand sac blanc en matière plastique. Il lui a demandé d'ouvrir le coffre-fort et a pris les billets qu'il contenait ainsi que ceux se trouvant dans les tiroirs du guichet,
- ensuite, les deux malfaiteurs, qui n'ont exercé aucune violence à son égard, se sont enfuis, en emportant environ 7 500 euros en billets de banque, dont la liasse témoin composée de billets de 20 euros;

-les perquisitions effectuées amènent les découvertes suivantes:

- Gilles ZEITUNG porteur d'un pistolet tirant des billes en matière plastique, parfaite imitation du Beretta 92 F,
- Georges PFEIFFER caché dans son blouson yn sac blanc en matière plastique renfermant la somme de 7 500 euros en billets de banque, dont la liasse témoins signalée par Mme Gisèle ZINS ;

- Gilles ZEITUNG et Georges PFEIFFER déclarent:

- être tous deux au chômage depuis un an. Ils se sont rencontrés à ST ARNOULT, il Y a trois mois. Depuis, ils tirent leurs ressources de petits travaux ou de la mendicité, ce qui leur permet de loger en hôtel ou en foyer, dans les villes,
- que, de passage à VAUDREUIL, le 3 septembre 2007, Gilles ZEITUNG est allé seul, en auto-stop à ST RÉMY pour rendre visite à ses parents . En soirée, il dérobe dans cette ville une Peugeot 205 bleue, immatriculée 7654 QZ 57, stationnée moteur en fonctionnement devant un bar-tabac. Il regagne ensuite VAUDREUIL où il rejoint son compagnon,
- que Georges PFEIFFER, ignore tout de la provenance de la voiture avec laquelle ils circulent. Ils se rendent à ERNONCOURT et en repartent le 5 septembre 2007 avec l'intention de séjourner quelque temps à ST REMY,
- s'être trompés d'itinéraire, ils s'arrêtent à VERNOUILLET vers 8 h 45,
- avoir vu l'employée ouvrir le bureau de poste. Ils ont l'idée d'y commettre une agression en se servant de la réplique du pistolet trouvée dans la boîte à gants de la voiture,
- avoir observé les lieux. Tout étant calme dans le bourg, ils entrent dans le bureau de poste. Gilles ZEITUNG sort le pistolet qu'il avait dissimulé dans son dos et menace l'employée assise au guichet,
- que pendant ce temps, Georges PFEIFFER a sauté par-dessus le guichet, s'est emparé des billets de banque dans les tiroirs et le coffre-fort qu'il a fait ouvrir,
- qu'ils ont ensuite repagné leur véhicule et s'enfuient par une petite route,
- que, voyant un hélicoptère passer au loin, ils cachent la voiture sous le hangar agricole d'une ferme inoccupée. Après quelques instants, ils ont repris leur fuite. Ils se sont perdus dans la campagne à VILLEVEQUE,
- que, pour brouiller les pistes, ils ont poussé dans le canal la Peugeot 1Q\$. qu'ils jouaient compromettante. Puis ils ont couru vers une Opel Vectra stationnée près d'une maison,
- qu'alors que Georges PFEIFFER fait le guet, Gilles ZEITUNG a démarré la voiture à l'aide de clés restées sur le tableau de bord,
- que Georges PFEIFFER, non titulaire du permis de conduire, n'a conduit aucun des véhicules.

Tenu informé du déroulement des recherches et de l'enquête, M.le procureur de la République vous prescrit de lui présenter MM. Gilles ZEITUNG et Georges PFEIFFER, le 6 septembre 2007 à 10 h 00.

CORRECTION PROPOSEE



IMPORTANT!! Cette proposition n'a pas vocation à servir de corrigé-type.

Infractions susceptibles d'être retenues à l'encontre de **GillesZEITUNG et Georges PFEIFFER**

VOL AVEC USAGE D'UNE ARME

- Crime

Infraction prévue par les articles 311-1 et 311-8 al. 1 du Code pénal et réprimée par l'article 311-8 du même code.

VOL D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE, COMMIS PAR PLUSIEURS PERSONNES AGISSANT EN QUALITÉ D'AUTEUR, SANS QU'ELLES CONSTITUENT UNE BANDE ORGANISÉE - Délit

Infraction prévue par les articles 311-1 et 311-4 al 2 du Code pénal et réprimée par l'article 311-4 al. 1 du même code.

Infractions susceptibles d'être retenues à l'encontre de **Gilles ZEITUNG**

VOL D'UNE AUTOMOBILE SUIVI D'UN ACTE DE DESTRUCTION, DE DÉGRADATION OU DE DÉTÉRIORATION - Délit

Infraction prévue par les articles 311-1 et 311-4 al 9 du Code pénal et réprimée par l'article 311-4 al 1 du même code.

Infractions susceptibles d'être retenues à l'encontre de **Georges PFEIFFER**

DESTRUCTION, DÉGRADATION OU DÉTÉRIORATION D'UN BIEN APPARTENANT À AUTRUI, COMMIS PAR PLUSIEURS PERSONNES AGISSANT EN QUALITÉ D'AUTEUR - Délit

Infraction prévue par les articles 322-1 al 1 et 322-3 al 2 du Code pénal et réprimée par l'article 322-3 al 1 du même code.